



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 10 février 2025, à 19 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absente : M^{me} Marie-Claude Adam

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2025-02-030

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2025 avec l'ajout du point 11d) Résolution : engagement préposé aux glissades et retrait du point 11b).

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

4- Comptes

5- Administration générale

- a) Résolution : Autorisation pour le congrès de l'ADMQ
- b) Résolution : Engagement d'une adjointe administrative
- c) Résolution : Autorisation pour le congrès de la FQM
- d) Résolution : Achat de fleurs
- e) Résolution : Mandat représentante de la Municipalité à la Cour des petites créances
- f) Résolution : Salaire employé 100-0007

6- Règlementation

- a) Résolution : Dérogation mineure lot 5-158-871

7- Sécurité publique

- a) Résolution : Priorité locale, Sûreté du Québec
- b) Information : Liste des sorties du Service incendie

8- Hygiène et comités

- a) Résolution : Réservation d'arbres gratuits



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

9- Voirie

- a) Résolution : Soumission pour le marquage des rues

10- Loisirs

- a) Information : Soirée de jeux de société à la salle Jules-Romme, Bibliothèque

11- Parc

- a) Résolution : Entente avec Saint-Cyprien-de-Napierville pour accès au Parc régional
b) Résolution : Autorisation des taux pour le camp de jour
c) Annulé

12- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Don club de patinage artistique de Napierville
b) Résolution : Appui à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Camp de jour - enjeux
c) Annulé
d) Annulé

13- Informations

- a) Information : Carnaval d'hiver, Parc régional St-Bernard, 15 février 2025
b) Information : Pétition limite de vitesse montée Dupuis près de l'école
c) Information : Remerciement don à La Marg'Elle

14- Période de questions

15- Clôture de l'assemblée

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2025-02-031

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-032

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification;

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soient acceptés et payés les comptes du mois de janvier 2025 de la liste en annexe A.

Du chèque 63092 au chèque 63164 inclusivement, le total est : 402 853,86 \$

Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2025 est de : 231 765,96 \$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2025-02-033

Autorisation pour le congrès de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ se tiendra à Québec du 18 au 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont données à cette occasion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc à assister au congrès de l'ADMQ, en juin 2025 à Québec;

que lui soient payés les frais d'inscription, d'hébergement et les dépenses reliés à l'évènement.

RÉSOLUTION 2025-02-034

Engagement d'une adjointe administrative

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit fait une recherche dans plusieurs médias sociaux et journaux pour une adjointe administrative et que le budget alloué à cette recherche est d'environ de 2 500,00 \$.

RÉSOLUTION 2025-02-035

Autorisation pour le congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont données à cette occasion;

En conséquence,

il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soient inscrits les élus et la directrice générale au congrès de la FQM à Québec en septembre 2025 et

que soient payés leurs frais d'inscription, d'hébergement et dépenses reliées au congrès.

RÉSOLUTION 2025-02-036

Achat de fleurs

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées l'achat de fleurs pour l'hôtel de ville et la salle Jules-Romme pour l'embellissement de la municipalité.

RÉSOLUTION 2025-02-037

Mandat représentante de la Municipalité à la Cour des petites créances

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandatée la mairesse, M^{me} Estelle Muzzi, pour agir à titre de représentante de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à la Cour des petites créances dans l'instance 755-32-701642-235.

Dans ladite instance, il est entendu que M^{me} Estelle Muzzi pourra témoigner au procès et à titre de représentante de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2025-02-038

Salaire employé 100-0007

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit augmenté de 3%, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, le salaire de l'employé 100-0007.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2025-02-039

Résolution : Dérogation mineure lot 5-158-871

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2025-01-01 pour la construction d'une maison unifamiliale sur le lot 5 158 871 au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement (A19.1);

CONSIDÉRANT QUE la demande est dérogatoire au règlement de zonage, particulièrement à la grille de zonage Rid-14;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire est l'unique occupante de l'immeuble et prévoit y construire une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait dérogatoire à la disposition mentionnant une marge de recul maximale du bâtiment principal de 25 mètres de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE le cette disposition cause un préjudice au propriétaire puisque la demande à portée collective (art. 59, P-41.1) prévoit que l'îlot déstructuré 111 de la MRC des Jardins-de-Napierville possède une profondeur 150 mètres à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait implanté à 107,31 mètres de la voie publique, tel qu'identifié au projet d'implantation 15245-7, minute : 66055 daté du 2024/09/04;

CONSIDÉRANT QUE le projet conserverait des distances séparatrices assez grandes des limites de propriété et des immeubles contigus, et que la réalisation du projet ne causerait pas de préjudice.

CONSIDÉRANT QU' il est proposé par M. Danny Slater, secondé par M. Dagenais et résolu à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme de recommander favorablement au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure # DM2025-01-01 visant à construire une maison unifamiliale de 202,12 mètres carrés implantés à 107,31 mètres de la ligne de lot avant sur le lot 5 158 871.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que soit que soit autorisée la dérogation mineure telle que demandé. Que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2025-02-040

Priorité locale, Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soient indiquées à la Sûreté du Québec les priorités d'action locales 2025-2026 :

- Amélioration de la prévention et des suivis des citoyens susceptibles de causer des troubles à l'ordre public;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Amélioration de la prévention et des suivis de l'intimidation auprès des élus et des citoyens;
- Demande d'augmentation de rencontres planifiées avec la marraine;
- Demande d'augmentation de la surveillance policière au coin de la Route 202, chemin Ridge et chemin Pleasant Valley sud;
- Augmentation de la surveillance de la vitesse au coin du rang Saint-Claude et la montée Dupuis pour l'école primaire.

RÉSOLUTION 2025-02-041

Réservation d'arbres gratuits

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la réservation d'arbres gratuits auprès du Club 4H, pour en faire la distribution à nos citoyens.

RÉSOLUTION 2025-02-042

Soumission pour le marquage des rues

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la directrice générale, M^{me} Stéphanie Leblanc, à préparer une demande de soumission, sur invitation, pour les travaux de marquage de la Municipalité pour un coût approximatif de 60 000,00 \$, taxes en sus.

RÉSOLUTION 2025-02-043

Entente avec Saint-Cyprien-de-Napierville pour accès au Parc régional

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville nous a contacté afin de prévoir une entente concernant l'accès au parc régional St-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est faite pour la première fois et pourra être renouvelable à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements de prix pourraient être appliqués dans les années futures, il n'y a aucune garantie de prix pour les saisons à venir;

En conséquence,

il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville un accès gratuit à tous leurs citoyens pour un coût de 10,00 \$ par personne payé par la Municipalité au début de la saison ou lors de la résolution d'entente à cet effet, pour un montant de 17 960\$ conformément au décret de population du MAMH pour l'année 2025;

Que cette entente est rétroactive au 1^{er} janvier 2025;

Que les citoyens devront se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité indiquant leur lieu de résidence;

Que la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Qu'il est interdit d'apporter des traîneaux, « crazy carpet », ou autres pour glisser puisque seuls les tubes du Parc sont autorisés.

RÉSOLUTION 2025-02-044

Engagement préposé aux glissades

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit entériné l'engagement de l'employé suivant, à temps partiel comme préposé aux glissades :

Malick Fafard à 16.75\$ / heure

RÉSOLUTION 2025-02-045

Don club de patinage artistique de Napierville

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit émis un chèque en commandite au Club de patinage artistique de Napierville au montant de 200,00 \$ pour une demie page de publicité pour le Parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2025-02-046

Appui à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Camp de jour - enjeux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT

la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

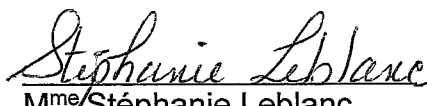
- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et toutes les municipalités du Québec.

À 19 h 33, l'ordre du jour est épuisé,

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité des conseillers que soit levée la séance ordinaire du 10 février 2025.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière